



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID : 030-213000037-20220523-DCM202236-DE



Réf : DCM/2022-36/4.1/18-05

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 12-05-2022

Notifiée aux élus le : 12-05-2022

Date de l'affichage : 12-05-2022

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux,,

Le DIX HUIT MAI À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Patricia VAN DER LINDE à Gilles TRAUJLET, Christian LAPISARDI à Alain BAILLIEU, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRESENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI.

OBJET :

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Maire-Adjointe déléguée aux Ressources Humaines

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs sur l'année 2022 en supprimant les postes suivants rendus vacants par des mesures administratives, notamment liées aux avancements de grade des agents, réussite à concours, mutation, ... dans les conditions précisées ci-dessous :

DATE D'EFFET	NOMBRE	POSTE
Juillet	1	Attaché principal à temps complet (TC)
Juillet	1	Rédacteur à TC
Juillet	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe à TC
Juillet	2	Agents de maîtrise à TC
Juillet	2	Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe à TC
Juillet	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à TC
Juillet	1	Adjoint technique à TC
Juillet	1	Brigadier-chef principal à TC
Juillet	1	Brigadier-chef principal à TC



Juillet	1	Gardien-brigadier à TC
Juillet	1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe à TC
Juillet	1	Adjoint d'animation à TC
Octobre	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à TC

Le CTP, réuni le 11 mai 2022, a émis un avis favorable à ces suppressions.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Adopte la suppression des emplois au tableau des effectifs telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 mai 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-36	MODIFICATION DES EFFECTIFS	TABLEAU	Pour :	27	MAJORITÉ MUNICIPALE, C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS, S. PIGNAN
			Contre :	0	Néant
			Abstention :	2	O. BERTRAND, C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication